

un jeu très-élegant, entr'autres M. Lecocq. Celui des exercices qui a occupé la plus large place dans le programme de cette fête: le gymnastique, a été certainement celui qui a été exécuté au trapèze quadruple par M. Libouton, Meilloux, Soufflot et Ponceau. Ces quatre gymnastes ont fait preuve d'une force peu commune en même temps que d'une grande adresse. Ils ont montré que leurs résultats peuvent donner les exercices physiques pratiqués d'une façon continue en exécutant avec beaucoup de facilité de hardis dévouements qui ont plus d'une fois fait frémir les spectateurs des tribunes. Tous les mouvements qu'ils ont exécutés au quadruple trapèze, ont été faits avec ensemble et grâce.

La fête s'est terminée par les exercices libres, les gymnastes se sont terminés par l'assaut général et la canne serpentine. Nous ne voulons pas terminer le compte-rendu de cette fête de gymnastique sans adresser nos félicitations à M. Libouton, qui a commandé les différents exercices composant le programme avec beaucoup d'assurance et de talent. Un vieux professeur n'est pas mieux fait. Nos félicitations les plus sincères aussi à M. G. Guignat, président d'honneur et M. J. Roche, président actif.

Ces deux messieurs prêtent à la Société l'anneau un appui dont on ne peut leur savoir gré. N'est-ce pas, en effet, faire acte de patriotisme que d'aider à développer, par tous les moyens possibles, l'amour des exercices corporels chez des jeunes gens soumis au service militaire. La gymnastique tend à entrer dans nos mœurs. Ceux qui favorisent ce mouvement ont droit à toutes les reconnaissances. Nous devons constater, d'ailleurs, que M. J. Roche est le fondateur de la première Société de gymnastique créée à Roubaix.

### Les fêtes d'Armentières

Lundi, à onze heures, dans la salle de M. Hurltel-Béghin, rue Nationale, et sous la présidence de M. le maire d'Armentières assisté de M. le procureur, ont eu lieu les travaux de la commission permanente, a eu lieu le tirage au sort des primes, la distribution des prix, et la remise des médailles commémoratives aux sociétés de musiques d'harmonies et de fanfares et aux compagnies de sapeurs-pompiers.

Voici quel a été le résultat du tiré à la cible de dimanche.

1er prix : *Sainthin-en-Weppes*.  
2e prix : *Estaires*.  
3e prix : *La Gorgue*.  
4e prix : *Liévin*.  
5e prix : *La Bassée*.  
6e prix : *Mouvaux*.  
7e prix : *Violaine*.  
8e prix : *Pérenchies*.  
9e prix : *Les Viesles*.  
10e prix : *Bray-Dunes*.  
11e prix : *Wes-Maquart*.  
12e prix : *Lomme*.

Le tirage au sort des primes a eu lieu de la manière suivante :

1<sup>re</sup> division : 1<sup>er</sup> prime : *Lomme, fanfare communale*, 150 fr.  
2<sup>e</sup> prime : *Mons-en-Barroil*, 100 fr.  
3<sup>e</sup> prime : *Fournes, fanfare du pensionnat Gambert*, 90 fr.  
4<sup>e</sup> prime : *Pérenchies*, 80 fr.  
5<sup>e</sup> prime : *Châtellain, fanfares, harmonie des Sapeurs-Pompiers*, 70 fr.  
6<sup>e</sup> prime : *Escaut, harmonie municipale*, 60 fr.  
7<sup>e</sup> prime : *Gondoulet, fanfare du pensionnat Couvreur*, 50 fr.  
8<sup>e</sup> prime : *Messines, fanfare*, 40 fr.  
9<sup>e</sup> prime : *Neuve-Eglise, fanfare*, 30 fr.  
10<sup>e</sup> prime : *Neuve-Eglise, fanfare*, 20 fr.

2<sup>e</sup> division. 1<sup>er</sup> prime : *Beuvry*, 250 fr.  
2<sup>e</sup> prime : *Cassel*, 150 fr.  
3<sup>e</sup> prime : *Wes-Maquart*, 100 fr.  
4<sup>e</sup> prime : *Marcy-en-Barroil*, 80 fr.  
5<sup>e</sup> prime : *Comines (France)*, 400 francs.  
6<sup>e</sup> prime : *Baillet*, 400 fr.  
7<sup>e</sup> prime : *Escaut*, 300 fr.  
8<sup>e</sup> prime : *Wes-Maquart*, 200 fr.  
9<sup>e</sup> prime : *Messines*, 100 fr.  
10<sup>e</sup> prime : *Messines*, 100 fr.

Nous avons donné hier les prix de pompe et de tenue: il nous reste à mentionner le prix d'éloignement qui a été obtenu par *Hondschoote, Sapeurs-Pompiers*.

A dix heures avait eu lieu le clos des concours de lecture à vue. Nous nous bornons à citer l'*Union des Travailleurs*, de Roubaix, qui a remporté le 1<sup>er</sup> prix, et *Les Amis Réunis*, de Lys-lez-Lannoy, qui ont remporté le second.

Enfin, à trois heures de l'après-midi, s'est tenu le grand concours d'exécution, qui a été ouvert par les sociétés chorales de la ville. Les locaux avaient été bien choisis, et réunissaient toutes les conditions que l'on pouvait raisonnablement exiger.

La salle de la *Française* chapelle de l'Asile, rue de Lille, avait été réservée aux trois divisions française et étrangère; la salle de M. Verheyde aux deux divisions française et étrangère, la salle de M. Hurltel-Béghin aux divisions supérieures française et étrangère.

Aussitôt après le concours d'exécution, un concours international a eu lieu dans la salle de M. Hurltel-Béghin entre les deux sociétés françaises et étrangères qui avaient obtenu le 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> prix d'exécution en 1<sup>re</sup> division et en 2<sup>e</sup> division supérieure.

On s'est intéressé surtout au concours d'honneur international.

Le jury s'est réuni chez M. Hurltel-Béghin afin de décider quels seraient les vainqueurs définitifs.

On a beaucoup remarqué la lutte qui s'est ouverte entre l'*Orphéon* d'Hazebrouck et l'*Union des Travailleurs*, ainsi que celle de l'*Union Orphéonique* de Cambrai, et du *Progress* de Schaerbeek (Lys-Bruelles).

Ce sont les deux sociétés belges qui l'ont emporté. Une a été exécuté les *Contrabandiers*, de Leimander, l'autre les *Tonneillers*, chœur imposé, de M. Camille Devos.

Voici la composition du jury : M. Emile Durand, président; MM. C. Devos, Villain-Bourdonnier, Verollet, Grisy, Simiot, Verinot, Baron, Nevejan, Roussel, Van denheide Deuflé, Abel Simon, Dupire et Ch. Breyna.

Vers neuf heures, a eu lieu dans le grand salon de la Mairie, le banquet offert aux membres du jury. On a illuminé dans la soirée, mais moins brillamment que dimanche soir. La foule était aussi moins compacte. Le temps s'est toujours maintenu, et pas une goutte de pluie n'est venue assourdir ces deux belles journées.

Dans la matinée de mardi, les prix du Concours d'Orphéons seront distribués dans la salle de M. Hurltel-Béghin. A trois heures commença le cortège du Carrousel, et à dix heures du soir, le feu d'Artifice, sur la Place de la nouvelle église.

(Courrier d'Armentières).

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 21 Juin 1880

1<sup>er</sup> affaire. — Fraude.

J. B. Franchomme, de Roubaix, a-t-il un état, exerce-t-il un métier? Il prétend que oui, et un bon, encore, car il fait la contrebande et il a déjà à son actif trois condamnations comme le résultat le plus clair de son travail quotidien. Les meilleurs saisons donc été fréquentes dans le métier de Jean-Baptiste et en voici encore une qui recommence.

Un drôle de corps, du reste, que J.-B. Franchomme. La rue d'un douanier l'hor-

ripille mais s'il entre en fureur contre les habits verts, c'est de loin, autant que possible: de près, il tâche d'éviter leur contact. A cette pièce de résistance, qui s'appelle la fraude, il ajoute encore une connaissance approfondie de tous les coins et recoins de la grande ville de Roubaix et de ses quartiers les plus reculés. C'est un Bottin que ce Jean-Baptiste a en sa poche, un annuaire vivant et ambulante, et si vous avez besoin d'un renseignement pour circuler dans la ville, adressez-vous à lui et vous verrez.

Seulement J.-B. devra forcément fermer ses bureaux pendant ces trois mois-ci, le gouvernement se chargeant de le loger et de le nourrir pendant ce temps.

2<sup>e</sup> affaire: Coups et blessures

Louis Michon, du fort Fraise, à Roubaix, n'est pas un mari commode, quand il a bu, et alors, que sa femme ne lui fasse pas de observations ou gare les gifles et les coups de pied.

Ainsi, mardi matin, vers onze heures, Michon se trouvait avec des amis dans le cabaret Brulois, rue de l'Alma, et sa femme vint l'y chercher. Y eut-il des gros mots de la part de la ménagère? Cela est bien probable. Y eut-il l'excitation des camarades, disant à Louis: « Si j'avais une femme comme ça, j'aurais bientôt fait de la mettre à la raison, » et autres mentes et bons conseils de même acabit? Y eut-il, par conséquent, un moment où l'on se fâcha, la femme Michon allait se plaindre au commissaire et faisait constater qu'elle avait à la cuisée droite une ecchymose en forme de croix de saint André.

Louis conteste tout cela. Il n'a pas frappé sa femme. C'est elle, au contraire, qui lui aurait jeté un verre d'eau-de-vie dans les yeux. Si elle est blessée, c'est qu'elle est tombée.

Le commissaire de police Simon constate que Michon et sa femme sont de courageux ouvriers, mais la femme a sur le mari cet avantage qu'elle, au moins ne s'écrit pas et qu'elle pardonne facilement les brutalités de son seigneur et maître. Il y a quelque temps, elle a même déjà retiré une plainte semblable parce qu'elle a cru au repentir de son mari.

La femme Vausprouck, fileuse, affirme qu'elle a vu Louis Michon frapper sa femme. L'accusé lui donne un violent démenti et il invoque un sien camarade, Papa Jean-Baptiste qui reprend l'affaire bien longuement avant le dévoué. Il y a dans sa déposition, toute favorable à l'ami Louis, des canons pris et rendus sur le coup, deux hommes, des divers probables, qui étaient sortis dans la cour du cabaret, des mots mal sonnants dits par la femme Michon à son homme, tout cela assaisonné de dont auquel, que le tribunal est incapable de comprendre.

A l'heure de l'arrêt, dit M. le président au témoin partiel, tribunal, vous avez croit pas. Et Papa Jean-Baptiste va fermement se placer au banc des témoins.

L'arrêt de l'inculpé s'efforce de démontrer que les torts sont réciproques. Michon a pu être dit violent, mais on excite sa colère.

En fin de compte, la scène du cabaret de la rue de l'Alma coûte à Louis Michon 15 jours de prison.

### Belgique

GAND. — La ville de Gand possédait depuis un mois un géant haut de huit pieds, visible tous les jours dans une baraque foraine. Pour être géant, n'en est pas moins homme, au contraire, et notre héros était devenu amoureux d'une de ses camarades, danseuse de corde de profession. Ses intentions étaient honnêtes; aussi, dernièrement, lui adressait-il une demande en mariage dans toutes les règles.

Malgré les protestations les plus vives, la danseuse refusa énergiquement la vaste main qui lui était offerte; les proportions du géant l'effrayèrent. C'était la dix-neuvième fois que le pauvre géant était ainsi blackboulé. Ne voulant pas s'exposer à un vingtième échec, il a pris le parti d'en finir avec sa vie, et avant-hier soir, il se pendait avec le câble qui servait aux exercices de sa bien-aimée.

### KERMESSES

Dimanche 27 Juin. — Jean-Ghislain (Roubaix), Gondoulet, Mons-en-Pévèle, Templeuve, St-Etienne (Lille), Bauvin, Mons-en-Barroil, Illies, Linselles et Lomme.

### NOUVELLES DU SOIR

QUELQUES APPRECIATIONS SUR LE DISCOURS DE M. GAMBETTA

Le discours de M. Paul de Cassagnac, dit la *Paix*, a eu au moins un mérite: il a souligné à la tribune M. Gambetta. On lira plus tard la chronique de l'orateur. C'est un des plus belles, et peut-être la plus poétique qu'il ait prononcées.

Pas la moindre interruption ni à droite ni à gauche, constate le *Voltair*. Seuls les applaudissements qui soulignent chacune des parties du discours, ont été interrompus par intervalles de se reposer quelques secondes.

Le discours de M. Gambetta va être affiché dans toutes les communes; la France entière pourra lire cet admirable morceau d'éloquence, qui est en même temps tout un programme de gouvernement.

Si M. Gambetta était premier ministre, écrit le *XIX<sup>e</sup> Siècle* demain l'annuité serait votée au Sénat. Mais nous estimons que, président de la Chambre, malgré son magnifique discours, il n'a pas déplacé dix voix.

D'après les *Débats* le président du Conseil, avait une cause à coup sûr difficile; mais il avait derrière lui M. Gambetta, et M. Gambetta s'est subitement mis devant lui, ce qui singulièrement changé la situation. M. Gambetta s'est essayé dans le rôle de président du Conseil, et son rôle d'essai a été un coup de maître!

L'Événement croit que M. Gambetta s'est placé tout d'un coup et justement dans la perspective des élections générales prochaines.

Le Rappel est d'avis que « la Chambre dans son ensemble, est une Chambre républicaine, prête aux réformes, prête à appliquer le programme de la démocratie. Ce qui lui a manqué jusqu'à aujourd'hui, c'est un ministre, c'est un général, c'est un vaillant pas sans cesse s'opposer aux résolutions qu'elle veut prendre et aux progrès qu'elle souhaite d'accomplir. »

On lit dans la *Justice*: « Jamais de l'avis du public, il ne fut plus puissant; il le remplissait la salle. Il sembla posséder tout entier par son ardente éloquence. »

Mais ce qu'il faut noter, surtout, c'est la situation que M. Gambetta a créée, en mettant le pied à la tribune.

À dater du moment où il s'est assis dans la salle, il a couvert de son ombre le banc des ministres. Il n'y avait plus de gouvernement.

M. Gambetta a dit descendre, avec son pas lourd, du autel où il se confie; il ne peut plus y remonter. Si on l'y renvoie, ce sera pour peu de temps. Il a franchi l'équivoque dont nous étions entourés.

Il serait puéril de nier, estime la *Paix*, que M. Gambetta, quand il lui plait, gouverne, et quand il le veut, dispose de la Chambre.

L'heure est venue pour M. Gambetta de prendre le pouvoir et de former son ministère.

Le *Parlement* estime que « M. le président du Conseil a occupé la tribune que comme le ministre a le pouvoir; c'est tout le fait. Le véritable auteur de la mesure, celui qui l'a imposée aux volontés débilés et aux scrupules du gouvernement, M. Gambetta a pris la parole. Que l'on impute de côté les développements oratoires, ou verra que les discours de M. Gambetta se réduit, nous ne dirons pas à quatre raisons; mais à quatre affirmations. »

cois Legrand, 32 ans, négociant, et Mathilde Dehérion, 26 ans, sans profession. — Charles Heider, 22 ans, mécanicien, et Marie Cousu, 21 ans, bobineuse. — Désiré Deher, 32 ans, fabricant de toiles, et Marie Debuigne, 22 ans, sans profession. — Henri Fleury, 23 ans, chaudronnier, et Sidonie Brouillard, 22 ans, bobineuse. — Jean Devresse, 27 ans, domestique, et Marie Lofens, 21 ans, tissandeuse. — Jacques Hauman, 21 ans, sans profession. — Alfred Tanchou, 25 ans, marchand de grains, et Elisa Fourniez, 25 ans, sans profession. — Jean-Baptiste Demay, 24 ans, charcutier, et Sylvie Houtman, 20 ans, servante. — Eugène Bafcop, 35 ans, surveillant et Clémence Desreumaux, 28 ans, bobineuse. — Polydore Deharyack, 24 ans, cordonnier, et Natalie Wydauw, 23 ans, bobineuse. — Louis Vermander, 43 ans, garçon boulangier, et Marie Kerckaert, 43 ans, ménagère. — André Derrière, 23 ans, sans profession. — Mathilde Rousseau, 23 ans, sans profession. — Florimond Jean-Baptiste, 27 ans, mouleur en fer, et Zélie Liénard, 26 ans, bobineuse.

### Convois funéraires & Obits

Les amis et connaissances de la famille LECOMTE-DEFRENE, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Vincent-Julien LECOMTE, receveur des hospices et de la ville de Roubaix, décédé le 21 Juin 1880, à l'âge de 52 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme un tenailleur et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI qui sera célébrée le mercredi 23 courant, à 9 heures, aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et au CONVOI ET SERVICE SOLENNEL, qui auront lieu le jeudi 24, à 10 heures, en l'église Sainte-Martin, Roubaix.

L'assemblée, à la maison mortuaire, rue de Lille, 31.

La famille FLORENTIN-CORNILY prie d'assister à l'obit FUNÉRAIRE DE MOIS qui sera célébré en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix, le mercredi 23 Juin 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie MEURISSE, veuve de Monsieur Florentin Cornily, épouse de M. Maximilien LORTHOIS, décédée à Roubaix, le 4 mai 1880, à l'âge de 73 ans. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

### UNE DEMISSION

Cincinnati, 20 Juin.

Une lettre de M. Tilden, lue à la réunion des délégués de New-York auprès de la convention démocratique Cincinnati, annonce qu'il a donné sa démission de chef de parti démocratique et de se retirer dans la vie privée. M. Tilden décline toute candidature présidentielle.

On croit que M. Horatio Seymour décline également toute candidature présidentielle.

### LA QUESTION DU MAROC

Madrid, 21 Juin.

M. Canovas ayant obtenu quelques concessions du ministre du Maroc, a eu hier un long entretien avec l'ambassadeur de France. Le ministre du Maroc accepte le statu quo dans la question des agents commerciaux. On croit que, par suite de l'intervention de M. Canovas, la conférence pourra aboutir à un arrangement.

### ELECTIONS A ROME

Rome, 21 Juin.

Toute la liste adoptée hier par les catholiques pour les élections administratives, triompha aux deux candidats, dix candidats catholiques purent être élus, les neuf autres candidats élus furent aussi portés par la liste radicale. Les élections furent pour empêcher le triomphe des radicaux. — Ces neuf avaient manifesté des sentiments relativement juste dans les questions administratives et religieuses.

### ECHEC DE GARIBALDI

Rome, 21 Juin.

Des élections municipales ont eu lieu hier à Rome. Huit modérés, cinq conservateurs et un progressiste ont été élus. M. Ruspoli, maire de Rome, et M. Amadei, secrétaire-général du ministère de l'Agriculture, n'ont pas été réélus.

Garibaldi a échoué.

On n'a pas encore le résultat des élections provinciales.

### LA QUESTION DU RAPPEL DES EVEQUES EN ALLEMAGNE

Berlin, 21 Juin.

Chambre des Députés. — Deuxième lecture du projet de loi politique-religieuse. Article 4. M. Bennigsen déclare au nom de ses amis politiques qu'il ne saurait voter cet article. Il estime que des évêques déposés par jugement pour leur résistance aux lois de l'Etat ne doivent pas être rappelés. Il est disposé à négocier pour certaines dispositions du projet de loi depuis l'article 1<sup>er</sup> jusqu'à l'article 5. Quant à l'article 9, il votera l'amendement du parti conservateur.

Le ministre des cultes déclare que l'article 4 est la base du projet de loi.

Le gouvernement ne s'effraie pas des suites qu'aura le rappel des évêques. Comme la décision de la Chambre est encore douteuse, le gouvernement n'a pas de motifs à opposer à l'adoption de l'article 4.

Le ministre des cultes déclare qu'il n'a aucune conclusion de l'attitude réservée du gouvernement.

Le ministre de la justice recommande l'article 4 parce que le rappel des évêques ne peut se concilier avec l'autorité de l'Etat.

M. Windthorst dit que le vote du centre qu'il émettait et momentanément. Il acceptera l'article 4, si le devoir d'annonce en est ôté. On passe au vote. La proposition Stengel est adoptée. Ensuite l'article 4 avec sa nouvelle rédaction, est également adopté par 252 voix contre 150.

Le gouvernement ne s'effraie pas des suites qu'aura le rappel des évêques. Comme la décision de la Chambre est encore douteuse, le gouvernement n'a pas de motifs à opposer à l'adoption de l'article 4.

Le ministre des cultes déclare qu'il n'a aucune conclusion de l'attitude réservée du gouvernement.

Le ministre de la justice recommande l'article 4 parce que le rappel des évêques ne peut se concilier avec l'autorité de l'Etat.

M. Windthorst dit que le vote du centre qu'il émettait et momentanément. Il acceptera l'article 4, si le devoir d'annonce en est ôté. On passe au vote. La proposition Stengel est adoptée. Ensuite l'article 4 avec sa nouvelle rédaction, est également adopté par 252 voix contre 150.

Le ministre des cultes déclare que l'article 4 est la base du projet de loi.

Le gouvernement ne s'effraie pas des suites qu'aura le rappel des évêques. Comme la décision de la Chambre est encore douteuse, le gouvernement n'a pas de motifs à opposer à l'adoption de l'article 4.

Le ministre des cultes déclare qu'il n'a aucune conclusion de l'attitude réservée du gouvernement.

Le ministre de la justice recommande l'article 4 parce que le rappel des évêques ne peut se concilier avec l'autorité de l'Etat.

M. Windthorst dit que le vote du centre qu'il émettait et momentanément. Il acceptera l'article 4, si le devoir d'annonce en est ôté. On passe au vote. La proposition Stengel est adoptée. Ensuite l'article 4 avec sa nouvelle rédaction, est également adopté par 252 voix contre 150.

Le ministre des cultes déclare que l'article 4 est la base du projet de loi.

Le gouvernement ne s'effraie pas des suites qu'aura le rappel des évêques. Comme la décision de la Chambre est encore douteuse, le gouvernement n'a pas de motifs à opposer à l'adoption de l'article 4.

Le ministre des cultes déclare qu'il n'a aucune conclusion de l'attitude réservée du gouvernement.

Le ministre de la justice recommande l'article 4 parce que le rappel des évêques ne peut se concilier avec l'autorité de l'Etat.

M. Windthorst dit que le vote du centre qu'il émettait et momentanément. Il acceptera l'article 4, si le devoir d'annonce en est ôté. On passe au vote. La proposition Stengel est adoptée. Ensuite l'article 4 avec sa nouvelle rédaction, est également adopté par 252 voix contre 150.

Le ministre des cultes déclare que l'article 4 est la base du projet de loi.

Le gouvernement ne s'effraie pas des suites qu'aura le rappel des évêques. Comme la décision de la Chambre est encore douteuse, le gouvernement n'a pas de motifs à opposer à l'adoption de l'article 4.

Le ministre des cultes déclare qu'il n'a aucune conclusion de l'attitude réservée du gouvernement.

Le ministre de la justice recommande l'article 4 parce que le rappel des évêques ne peut se concilier avec l'autorité de l'Etat.

M. Windthorst dit que le vote du centre qu'il émettait et momentanément. Il acceptera l'article 4, si le devoir d'annonce en est ôté. On passe au vote. La proposition Stengel est adoptée. Ensuite l'article 4 avec sa nouvelle rédaction, est également adopté par 252 voix contre 150.

Le ministre des cultes déclare que l'article 4 est la base du projet de loi.

Le gouvernement ne s'effraie pas des suites qu'aura le rappel des évêques. Comme la décision de la Chambre est encore douteuse, le gouvernement n'a pas de motifs à opposer à l'adoption de l'article 4.

Le ministre des cultes déclare qu'il n'a aucune conclusion de l'attitude réservée du gouvernement.

Le ministre de la justice recommande l'article 4 parce que le rappel des évêques ne peut se concilier avec l'autorité de l'Etat.

M. Windthorst dit que le vote du centre qu'il émettait et momentanément. Il acceptera l'article 4, si le devoir d'annonce en est ôté. On passe au vote. La proposition Stengel est adoptée. Ensuite l'article 4 avec sa nouvelle rédaction, est également adopté par 252 voix contre 150.

Le ministre des cultes déclare que l'article 4 est la base du projet de loi.

Le gouvernement ne s'effraie pas des suites qu'aura le rappel des évêques. Comme la décision de la Chambre est encore douteuse, le gouvernement n'a pas de motifs à opposer à l'adoption de l'article 4.

Le ministre des cultes déclare qu'il n'a aucune conclusion de l'attitude réservée du gouvernement.

Le ministre de la justice recommande l'article 4 parce que le rappel des évêques ne peut se concilier avec l'autorité de l'Etat.

M. Windthorst dit que le vote du centre qu'il émettait et momentanément. Il acceptera l'article 4, si le devoir d'annonce en est ôté. On passe au vote. La proposition Stengel est adoptée. Ensuite l'article 4 avec sa nouvelle rédaction, est également adopté par 252 voix contre 150.

Le Constitutionnel convient volontiers que le succès personnel de M. Gambetta a été grand; mais ce succès, ce triomphe oratoire, est un coup de masse assésé à un ministère incapable, qui n'existe point par lui-même, auquel il fait souffler des idées et des actes, auquel la voix manque au lieu de l'initiative.

« Hercule a sauvé les Pygmées. »

C'était l'âme de la patrie qui vibrait, écrit la *Republique française*, dans chaque de ses paroles, et nous le répétons encore à l'heure de l'Assemblée, il n'est personne en cet instant qui ne se soit dit: L'homme qui parle ainsi est plus qu'un incomparable orateur. C'est un grand patriote.

### PETITE BOURSE DU 21 JUI

5 0/0 120.32, 31. — Italien 88.40. — Turc 11.35. — Extérieure 18.16. — Egypte 308.12, 310. — Banq. Ott. 549.37, 559. — Hongrois 97.3/16, 1/4. — Ferme.

### Dépêches Télégraphiques

GREVE A BORDEAUX

Bordeaux, 21 Juin.

Deux cent-cinquante ouvriers charpentiers ont été réunis à deux heures, dans la salle des Lilas, sous la présidence de M. Plessard.

Après plusieurs discours, la réunion a voté à l'unanimité la continuation de la grève.

La séance a été calme, d'ailleurs.

UNE DEMISSION

Cincinnati, 20 Juin.

Une lettre de M. Tilden, lue à la réunion des délégués de New-York auprès de la convention démocratique Cincinnati, annonce qu'il a donné sa démission de chef de parti démocratique et de se retirer dans la vie privée. M. Tilden décline toute candidature présidentielle.

On croit que M. Horatio Seymour décline également toute candidature présidentielle.

### LA QUESTION DU MAROC

Madrid, 21 Juin.

M. Canovas ayant obtenu quelques concessions du ministre du Maroc, a eu hier un long entretien avec l'ambassadeur de France. Le ministre du Maroc accepte le statu quo dans la question des agents commerciaux. On croit que, par suite de l'intervention de M. Canovas, la conférence pourra aboutir à un arrangement.

### ELECTIONS A ROME

Rome, 21 Juin.

Toute la liste adoptée hier par les catholiques pour les élections administratives, triompha aux deux candidats, dix candidats catholiques purent être élus, les neuf autres candidats élus furent aussi portés par la liste radicale. Les élections furent pour empêcher le triomphe des radicaux. — Ces neuf avaient manifesté des sentiments relativement juste dans les questions administratives et religieuses.

### ECHEC DE GARIBALDI

Rome, 21 Juin.

Des élections municipales ont eu lieu hier à Rome. Huit modérés, cinq conservateurs et un progressiste ont été élus. M. Ruspoli, maire de Rome, et M. Amadei, secrétaire-général du ministère de l'Agriculture, n'ont pas été réélus.

Garibaldi a échoué.

On n'a pas encore le résultat des élections provinciales.

### LA QUESTION DU RAPPEL DES EVEQUES EN ALLEMAGNE

Berlin, 21 Juin.

Chambre des Députés. — Deuxième lecture du projet de loi politique-religieuse. Article 4. M. Bennigsen déclare au nom de ses amis politiques qu'il ne saurait voter cet article. Il estime que des évêques déposés par jugement pour leur résistance aux lois de l'Etat ne doivent pas être rappelés. Il est disposé à négocier pour certaines dispositions du projet de loi depuis l'article 1<sup>er</sup> jusqu'à l'article 5. Quant à l'article 9, il votera l'amendement du parti conservateur.

Le ministre des cultes déclare que l'article 4 est la base du projet de loi.

Le gouvernement ne s'effraie pas des suites qu'aura le rappel des évêques. Comme la décision de la Chambre est encore douteuse, le gouvernement n'a pas de motifs à opposer à l'adoption de l'article 4.

Le ministre des cultes déclare qu'il n'a aucune conclusion de l'attitude réservée du gouvernement.

Le ministre de la justice recommande l'article 4 parce que le rappel des évêques ne peut se concilier avec l'autorité de l'Etat.

M. Windthorst dit que le vote du centre qu'il émettait et momentanément. Il acceptera l'article 4, si le devoir d'annonce en est ôté. On passe au vote. La proposition Stengel est adoptée. Ensuite l'article 4 avec sa nouvelle rédaction, est également adopté par 252 voix contre 150.

Le ministre des cultes déclare que l'article 4 est la base du projet de loi.

Le gouvernement ne s'effraie pas des suites qu'aura le rappel des évêques. Comme la décision de la Chambre est encore douteuse, le gouvernement n'a pas de motifs à opposer à l'adoption de l'article 4.

Le ministre des cultes déclare qu'il n'a aucune conclusion de l'attitude réservée du gouvernement.

Le ministre de la justice recommande l'article 4 parce que le rappel des évêques ne peut se concilier avec l'autorité de l'Etat.

M. Windthorst dit que le vote du centre qu'il émettait et momentanément. Il acceptera l'article 4, si le devoir d'annonce en est ôté. On passe au vote. La proposition Stengel est adoptée. Ensuite l'article 4 avec sa nouvelle rédaction, est également adopté par 252 voix contre 150.

Le ministre des cultes déclare que l'article 4 est la base du projet de loi.

Le gouvernement ne s'effraie pas des suites qu'aura le rappel des évêques. Comme la décision de la Chambre est encore douteuse, le gouvernement n'a pas de motifs à opposer à l'adoption de l'article 4.

Le ministre des cultes déclare qu'il n'a aucune conclusion de l'attitude réservée du gouvernement.

Le ministre de la justice recommande l'article 4 parce que le rappel des évêques ne peut se concilier avec l'autorité de l'Etat.

M. Windthorst dit que le vote du centre qu'il émettait et momentanément. Il acceptera l'article 4, si le devoir d'annonce en est ôté. On passe au vote. La proposition Stengel est adoptée. Ensuite l'article 4 avec sa nouvelle rédaction, est également adopté par 252 voix contre 150.

Le ministre des cultes déclare que l'article 4 est la base du projet de loi.

Le gouvernement ne s'effraie pas des suites qu'aura le rappel des évêques. Comme la décision de la Chambre est encore douteuse, le gouvernement n'a pas de motifs à opposer à l'adoption de l'article 4.

Le ministre des cultes déclare qu'il n'a aucune conclusion de l'attitude réservée du gouvernement.

Le ministre de la justice recommande l'article 4 parce que le rappel des évêques ne peut se concilier avec l'autorité de l'Etat.

M. Windthorst dit que le vote du centre qu'il émettait et momentanément. Il acceptera l'article 4, si le devoir d'annonce en est ôté. On passe au vote. La proposition Stengel est adoptée. Ensuite l'article 4 avec sa nouvelle rédaction, est également adopté par 252 voix contre 150.

Le ministre des cultes déclare que l'article 4 est la base du projet de loi.

Le gouvernement ne s'effraie pas des suites qu'aura le rappel des évêques. Comme la décision de la Chambre est encore douteuse, le gouvernement n'a pas de motifs à opposer à l'adoption de l'article 4.

Le ministre des cultes déclare qu'il n'a aucune conclusion de l'attitude réservée du gouvernement.

Le ministre de la justice recommande l'article 4 parce que le rappel des évêques ne peut se concilier avec l'autorité de l'Etat.

M. Windthorst dit que le vote du centre qu'il émettait et momentanément. Il acceptera l'article 4, si le devoir d'annonce en est ôté. On passe au vote. La proposition Stengel est adoptée. Ensuite l'article 4 avec sa nouvelle rédaction, est également adopté par 252 voix contre 150.

Le ministre des cultes déclare que l'article 4 est la base du projet de loi.

Le gouvernement ne s'effraie pas des suites qu'aura le rappel des évêques. Comme la décision de la Chambre est encore douteuse, le gouvernement n'a pas de motifs à opposer à l'adoption de l'article 4.

Le ministre des cultes déclare qu'il n'a aucune conclusion de l'attitude réservée du gouvernement.

Le ministre de la justice recommande l'article 4 parce que le rappel des évêques ne peut se concilier avec l'autorité de l'Etat.

M. Windthorst dit que le vote du centre qu'il émettait et momentanément. Il acceptera l'article 4, si le devoir d'annonce en est ôté. On passe au vote. La proposition Stengel est adoptée. Ensuite l'article 4 avec sa nouvelle rédaction, est également adopté par 252 voix contre 150.

Le ministre des cultes déclare que l'article 4 est la base du projet de loi.

Le gouvernement ne s'effraie pas des suites qu'aura le rappel des évêques. Comme la décision de la Chambre est encore douteuse, le gouvernement n'a pas de motifs à opposer à l'adoption de l'article 4.

Le ministre des